

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
8 heures » minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
Midi 04 minut. Express.
11 heures 49 — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

Une connaissance plus exacte des faits vient encore réduire l'importance de l'incident de la vallée des Dappes. « Il résulte, dit la *Franche-Comté*, journal voisin du lieu du litige, de nouveaux renseignements, que le détachement des Rousses n'a commis aucune violation du territoire des Dappes. Il a seulement pris sur l'extrême frontière une position qui lui permettait d'observer les mouvements des gendarmes vaudois. »

Un autre journal franc-comtois, la *Sentinelle du Jura*, dit aussi : « La troupe et la gendarmerie des Rousses se sont tenues sur la frontière française pour observer les mouvements des gendarmes suisses, mais sans pénétrer sur le territoire en litige. »

La version des feuilles franc-comtoises est de tout point conforme au rapport que le général commandant la 7^e division militaire vient d'adresser à M. le maréchal ministre de la guerre.

On lit dans la *Patrie* :

Le *Pays* a publié les lignes suivantes en tête de son bulletin :

« Un nouvel attentat vient d'être commis à Athènes. Le régicide Dousios a trouvé un émule, et c'est sur le roi Othon, à peine arrivé dans sa capitale, que le bras de l'assassin s'est levé. »

Nous sommes en mesure d'affirmer de la manière la plus positive que cette nouvelle est inexacte et qu'aucun attentat n'a eu lieu contre la personne de S. M. le roi de Grèce.

Le bruit qu'un complot aurait été découvert à Athènes, peu de temps avant l'arrivée du roi, a seul pu donner naissance à la nouvelle accueillie par le *Pays*.

Un banquet ayant été offert samedi, à l'hôtel du Louvre, à M. Rattazzi, l'illustre président a prononcé un discours en réponse à divers toasts qui lui ont été portés.

Nous reproduisons ce discours, qui emprunte une autorité exceptionnelle à la haute position de l'homme d'Etat qui l'a prononcé. On remarquera

la réserve de M. Rattazzi sur la question de Rome, à laquelle il a évité de toucher, même par une allusion.

Cet hommage éclatant rendu à l'Empereur et à la France par un des représentants les plus populaires et les plus éminents du patriotisme italien, a une signification particulière, et nous avons la conviction que la reconnaissance de l'Italie ratifiera les nobles paroles de celui qui fut l'ami de Charles-Albert et qui est resté l'un des serviteurs les plus fidèles du roi Victor-Emmanuel. — A. Esparbié.

(La Patrie.)

Toast de M. Rattazzi au banquet de la Presse.

« Messieurs,

« Je vous remercie du fond du cœur pour toutes ces bonnes et aimables paroles, ainsi que pour les vœux que vous venez de former en faveur de ma patrie; et en vous remerciant, ma première pensée de reconnaissance se dirige vers l'Empereur des Français, vers le digne chef de votre généreuse nation.

« Permettez-moi de vous dire combien je suis ému et heureux de l'accueil sympathique que j'ai reçu de tous, en ce grand et noble pays; j'en suis heureux, parce que cette sympathie, cet empressement s'adressent à l'Italie elle-même, que l'on veut honorer dans un de ses fils, et non point à mes trop faibles mérites individuels. Oui, j'aurai toujours présents la franche cordialité française, les encouragements unanimes qui m'ont si vivement touché, et que je vais rapporter avec bonheur à mes compatriotes.

« Messieurs, croyez-le bien! ces sentiments d'affection et d'appui de la France envers l'Italie, trouvent chez nous, en retour, le dévouement le plus complet. Ceux qui ont parlé si vite de l'ingratitude des Italiens ne s'étaient pas donné la peine de venir parmi nous. Ils eussent appris que nous avons largement la mémoire du cœur.

« J'aime à le répéter devant vous tous : — Non, l'Italie n'oubliera jamais ce qu'elle doit à cet auguste Empereur qui, pour elle, a bravé tant de dangers; qui, seul, lui a tendu la main au plus fort de sa détresse. Elle n'oubliera jamais ces admirables soldats, tombés pour sa cause, cette

glorieuse armée qui l'a faite libre, ces généreux écrivains qui l'ont si vaillamment défendue, ce peuple français, dont les vœux accompagnaient chacune des péripéties de la grande entreprise de son affranchissement. Et d'ailleurs, l'avenir ne peut que donner toujours plus de force à ces sentiments.

« Par cette époque de reconstitution des nationalités, de groupement des nations sœurs, l'union de la race latine n'est pas un vain mot. Fraternellement alliés, comme il convient à des gens de même origine, de civilisation égale, d'idées parfaitement semblables, ayant les mêmes intérêts en tous genres, nos deux peuples n'ont rien à craindre, sûrs qu'ils auront pour eux les sympathies des nations libérales.

« Que l'heure sonne! et la France verra comment l'Italie entend sa dette de reconnaissance, ses devoirs de solidarité. »

La question italienne, si nous en croyons quelques pronostics caractéristiques, entre dans une phase nouvelle. Après ce que certaines feuilles étrangères ont dit de ce mouvement, qui confirme et justifie la politique modérée dont nous avons sans cesse été les organes, il serait superflu d'indiquer ici d'une manière plus précise dans quel ordre d'idées va désormais se développer la situation de la Péninsule.

(La Patrie.)

Turin, 9 novembre. — Castellaggio, près la frontière romaine, a été envahi par les brigands; le pays a été brûlé, beaucoup d'atrocités ont été commises. — Havas.

Nous recevons, par les correspondances ordinaires, le texte « du récit officiel » communiqué aux journaux de Varsovie des événements des 15 et 16 octobre. Nous ne pouvons reproduire ce trop long récit, dont d'ailleurs la source indique assez le sens dans lequel il est conçu. Ce qu'il y a de remarquable dans le compte-rendu officiel, c'est l'assurance avec laquelle le gouvernement affirme que les soldats sont restés dans les églises « en témoignant le plus scrupuleux respect, sans armes, la tête découverte et en faisant le signe de la croix. »

FEUILLETON

DE BIEN D'AUTRUI.

(Suite.)

Ainsi que chez la plupart des pêcheurs normands, et dans le but de pouvoir louer l'étage supérieur, le lit se trouvait dans la salle basse où avait eu lieu l'entretien de maître Heurtevent et de l'huissier Bridot.

Au moment où Césaire allait éteindre la lumière, son regard rencontra la chaise où le mandataire de feu Samuel Meyer s'était assis, la table sur laquelle il s'appuyait en parlant. Tout était exactement à la même place, rien n'avait été dérangé depuis ce moment-là.

Césaire n'osa pas souffler la chandelle.

— Il n'en reste plus qu'un petit bout, se dit-il, ce n'est pas la peine.

Puis il se retourna vers la muraille, se plongea sous sa couverture, et ferma les yeux.

Il y eut quelques minutes de profond silence.

Le pêcheur, cependant, restait éveillé.

Chose étrange! il tombait de sommeil et ne pouvait dormir!

Vainement il s'obstina à demeurer immobile, à ne pas relever ses paupières et à ne pas vouloir penser.

Sa conscience veillait.

Il espéra se tromper lui-même :

— C'est que je ne suis pas allé à l'église ce matin, se dit-il. — Dieu ne veut pas qu'on lui manque... Allons! allons! je m'en vais lire ma messe dans mon lit... Après le *Domine salvum*, j'en suis certain, je m'endormirai...

La bibliothèque du pêcheur se trouvait précisément au fond de l'alcôve. C'était un simple rayon de bois blanc, où se trouvaient fort à l'aise cinq ou six vieux bouquins : un *Robinson Crusôé*, qu'il avait eu jadis comme prix à l'école; deux volumes dépareillés de l'*Histoire des Voyages*, quelques anciens almanachs, un catechisme, et, finalement, le paroissien désiré.

Il le prit, se tourna vers la lumière, s'accouda sur son oreiller.

C'était un grand et gros encologe, relié en hasane noircie par le temps, fermé par deux agrafes de cuivre, imprimé en gros caractères noirs et rouges, avec des pages de plain-chant.

Césaire l'ouvrit au hasard, le hasard est souvent le ministre de Dieu.

En tête de la première page sur laquelle tomba le regard du coupable, il y avait écrit :

« Le bien d'autrui tu ne prendras

Ni ne retiendras à ton esclent.

Césaire écartant peu à peu les mains, laissa glisser le livre jusqu'à terre, mais ce livre y tomba tout grand ouvert à la même page!

Et comme dans les vieux missels les commandements de Dieu se trouvaient imprimés en texte très-apparent, texte alternativement noir et rouge, les deux vers qui captivaient fatalement le regard du pêcheur lui semblaient comme flamboyer, rouges qu'ils étaient entre quatre autres lignes noires.

Ce fut en vain que la lumière s'éteignit, le septième commandement ne s'éteignit point.

Bien plus, il sembla grandir encore, puis jaillir en feux-follets du livre, se multiplier à l'infini, se jouer dans les ténèbres, comme si la main phosphorescente de quelque invisible démon l'eût partout retracé... au plafond, sur le parquet, sur les murailles!

Et Césaire ne pouvait dormir, il ne pouvait même plus fermer les yeux!

Dire ce qu'il souffrit ainsi durant une heure, durant un siècle, serait impossible.

— J'ai froid! se dit-il enfin. Un peu de feu me remettrait peut-être?

Il sauta hors du lit, alluma une chandelle neuve, remit, non sans que sa main tremblât, l'encologe sur la planchette, et s'en alla jeter une bourrée dans l'âtre.

S'il en était ainsi, on s'expliquerait difficilement que l'autorité ait cru devoir arrêter et emprisonner un aussi grand nombre de personnes uniquement parce qu'elles désiraient prier dans l'intérieur d'une église sans y troubler d'ailleurs l'ordre public. Nous avouons n'ajouter qu'une foi très-médiocre au document dont il s'agit. Les déplorables journées d'octobre ont eu en Europe un retentissement que n'effacera pas le communiqué des agents de la Russie. (La Patrie.)

On annonce de Varsovie que parmi les personnes arrêtées dans les églises le 16 octobre, huit viennent d'être condamnées au service dans les régiments cantonnés en Sibérie.

Le général Luders, après avoir rencontré le général Suchozanet à Brzese et conféré avec lui, est arrivé à Varsovie, venant de Saint-Petersbourg.

Le général Luders remplace provisoirement le général Lambert. — Havas.

La reprise des séances du Reichsrath, à Vienne, au milieu des complications qui embarrassent la situation intérieure de l'empire d'Autriche, est en ce moment l'objet de l'attention du monde politique. On se demande si les conditions dans lesquelles va se mouvoir le Parlement autrichien permettent d'attacher à ses résolutions le caractère indélébile qui doit marquer nécessairement les actes des pouvoirs légaux des nations, et si l'absence d'une partie de la représentation dans le Reichsrath n'enlèvera pas à cette assemblée et par conséquent au gouvernement impérial une partie de son autorité.

Ainsi, par exemple, les meilleurs esprits hésitent en ce moment à résoudre dans un sens quelconque l'importante question de savoir si l'assemblée de Vienne possède les pouvoirs nécessaires, tout au moins au point de vue moral, pour ratifier par son vote l'ensemble des dépenses et des recettes opérées en vertu d'un décret impérial et sous la responsabilité du ministère. (La Patrie.)

Dans son édition du soir, la Gazette officielle de Vienne, du 9 octobre, déclare pouvoir affirmer que les assertions contenues dans une dépêche de Marseille au sujet d'un prétendu traité offensif et défensif entre l'Autriche et la Turquie sont de pure invention. — Havas.

Un télégramme de Pesth, du 9 novembre, nous informe que des placards signés du lieutenant-général engagent les hommes posés à exercer leur influence sur la population et la jeunesse pour les exhorter à se tenir tranquilles afin d'éviter la rigueur militaire. — Havas.

Le *Moniteur*, dans une correspondance de Munich, mentionne l'apparition d'une brochure attribuée au duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et qui n'est autre chose qu'un programme entièrement nouveau en ce qui concerne la Confédération germanique.

D'après l'auguste auteur de l'écrit dont il s'agit, l'Allemagne serait entièrement reconstituée et placée sous la direction d'un pouvoir central dont la Prusse et l'Autriche auraient tour à tour la présidence, et qui exercerait le commandement suprême de l'armée fédérale.

A côté de ce pouvoir siégerait un parlement,

composé de membres sortis du sein de chaque Diète des différents Etats, au prorata de la population; enfin, une convention indissoluble serait conclue entre l'Autriche, la Prusse et la nouvelle Confédération, et garantirait les possessions impériales, tandis que, de son côté, l'Autriche s'engagerait à défendre le territoire prussien et le sol fédéral.

Il n'est guère possible, sur ce simple aperçu, d'asseoir un jugement bien précis; toutefois, il est facile de remarquer tout d'abord que, quoi qu'on ait pu dire des tendances démocratiques du prince de Cobourg-Gotha, son projet est empreint d'une forte couleur anti-libérale et ne paraît pas répondre aux tendances qui, depuis quelque temps surtout, se manifestent parmi les populations allemandes. (La Patrie.)

D'après une version turque, Omer pacha, se trouvant à Piva avec dix bataillons et huit canons, avait détaché un bataillon en avant pour faire du bois et ce bataillon fut surpris par 7 ou 8,000 insurgés. Une lutte acharnée s'engagea et dura 5 heures. Les Turcs perdirent 48 des leurs et les Monténégrins 200. A la suite de cet engagement, Omer pacha envoya une réserve de 700 hommes, qui combattit pendant sept heures, eut 60 tués et 80 blessés. Les Monténégrins se retirèrent, laissant 300 des leurs sur le champ de bataille. A la suite de cette escarmouche, ajoute la même version, les Monténégrins, reformés en bataille, ont franchi la frontière au nombre de 40,000 et ont fait en avant une pointe assez considérable pour se trouver en présence du quartier-général d'Omer pacha. Un nouvel engagement, beaucoup plus sérieux, a eu lieu le 6. Mille insurgés ont été tués. Cette version doit être accueillie avec réserve.

Trieste, 9 novembre. — Le vapeur de Cattaro apporte des nouvelles jusqu'au 5. Elles confirment les défaites d'Omer pacha des 25, 26 et 27 octobre. L'insurrection dans l'Herzégovine va toujours croissant. — Havas.

On mande de Madrid, le 9 novembre :

Il y a eu 505 votants à la présidence du congrès. Martinez de la Rôsa a obtenu 214 votes, et Rios Rosas, 81. Il y a eu 15 votes perdus. Un banquet diplomatique a eu lieu. — Havas.

Au banquet du Lord-Maire, qui a eu lieu à Londres, le 10 novembre, le Lord-Maire a porté un toast au corps diplomatique en faisant observer que l'Amérique traverse une époque d'épreuves.

Le ministre américain a répondu que sa mission en Angleterre consistait à augmenter et à perpétuer les relations amicales avec l'Angleterre.

Lord Palmerston a approuvé l'organisation des volontaires. L'Angleterre, dit-il, est bien décidée à défendre son territoire, en ayant la ferme détermination de maintenir la paix. Bien que le manque de coton occasionne un mal temporaire à l'industrie, il doit produire, cependant, un bien permanent, attendu que parvenant à trouver du coton ailleurs, l'Angleterre ne restera pas dans la dépendance d'autres pays pour cet objet. Le peuple anglais voit le conflit de ses cousins d'Amérique avec affliction, et le gouvernement de la

Reine espère le rétablissement de la paix. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* : Plusieurs journaux ont parlé de la nomination du général de Goyon en qualité de *général en chef* du corps d'occupation, et ils y ont cherché une signification que rien ne justifie.

Le général de Goyon commande à Rome deux divisions d'infanterie avec les troupes de cavalerie, d'artillerie et de génie qui y sont attachées, ce qui, aux termes des règlements militaires, suffit pour constituer un *corps d'armée*.

L'Empereur a trouvé juste que cet officier général, dont il apprécie les services, exerçât désormais, en vertu d'une commission de commandant de corps d'armée, les pouvoirs dont il était effectivement revêtu. En soumettant à Sa Majesté une proposition dans ce sens, le maréchal ministre de la guerre a eu en vue de mettre le titre du commandant des forces françaises en rapport avec sa position réelle, ce qui n'altère en rien le caractère essentiellement pacifique et protecteur de notre mission à Rome.

— M. le duc de Magenta, arrivé jeudi de Berlin, est parti le soir pour Compiègne.

Le duc de Magenta a donné une gratification considérable aux employés qui avaient été mis à sa disposition à Königsberg. Il a fait remettre aussi d'assez fortes sommes à l'hôpital catholique de Berlin et à divers autres établissements de bienfaisance. Le duc a envoyé au page qui avait été attaché à son service lors du couronnement la boîte à cigares qu'il avait portée dans la poche de son uniforme à l'assaut de Sébastopol et à la bataille de Magenta, avec une lettre affectueuse.

— On lit dans le *Toulonnais* :

L'expédition du Mexique, qui semblait d'abord devoir se réduire à une simple démonstration, prend de jour en jour des proportions colossales, car après les avisos à vapeur, sont venues les corvettes. On a depuis préparé des frégates, un vaisseau a été désigné, on parle même d'en envoyer deux; enfin voici le tour des troupes de terre qui, d'un bataillon d'abord destiné, sont portées maintenant à 2,000 hommes sous les ordres d'un colonel, en attendant que l'on envoie une brigade et peut-être même une division.

Aussi les ordres et les dépêches se suivent sans interruption, le vaisseau le *Masséna* ira en rade à la fin de la semaine et on travaille jour et nuit à l'installation du logement du contre-amiral Jurien-Lagravière qui est attendu le 11 à Toulon.

Son capitaine de pavillon, M. le capitaine de vaisseau Rose, après avoir quitté le commandement de la *Guerrière* qu'il a remis à M. Selma, est arrivé hier et a pris immédiatement possession de son commandement du *Masséna*. D'après une dépêche de Paris, ce navire devra embarquer 550 hommes de troupes passagères, et tous les navires qui partiront de France recevront leur contingent afin de compléter le corps expéditionnaire avec des troupes d'Europe sans toucher à l'effectif des garnisons des Antilles.

Le *Chaptal*, que sa construction en fer rendait impropre à toute campagne de guerre, part aussi

Bientôt le bois sec pétille, flamba.

Césaire se sentit soulagé, il eut un premier moment de bien-être.

Assis, ou plutôt accroupi sur une chaise basse, juste en face des chenets, les deux coudes sur les genoux, le menton dans ses deux mains, il ne regardait, il ne voulait regarder que la flamme.

Tout-à-coup, quelque chose de noir, quelque chose comme une chauve-souris tombant dans l'âtre, passa devant ses yeux.

C'était la facture brûlée, c'était la feuille de cendres qui, la veille au matin, s'était envolée par la cheminée. Elle redescendit à la même place dans le feu, elle y reprit sa forme première, elle y retrouva les mots et les chiffres que le coupable croyait avoir anéantis pour toujours :

Doit Césaire Heurtevent à Samuel Meyer.

2,000 fr.

— Mais je suis donc ensorcelé... gémit-il avec effroi. Mais je suis donc damné!

Et durant le reste de la nuit, ainsi qu'une cariatide vivante, il demeura dans la même posture, dans la même immobilité, sous le poids du même souvenir.

Le jour enfin parut.

Césaire ouvrit un instant la fenêtre, et baigna son front brûlant dans l'air frais du matin.

Puis il retourna s'étendre sur son lit et parvint enfin à trouver un sommeil lourd, févreux, tout plein de visions et de cauchemars.

C'était le fantôme du juif Samuel Meyer... c'était le regard étrange de l'huissier Bridot! c'était la facture accusatrice!... c'était le commandement vengeur!...

Et puis son crime qui se trouvait découvert... la foule qui le pourchassait de ses huées... les gendarmes qui l'arrêtaient... la prison... le tribunal... le bagnes... l'échafaud... l'enfer!...

Au réveil, le malheureux se releva, brisé, alourdi, profondément triste.

Le restant du jour se passa à réparer les voiles.

Au moment même où le soleil disparaissait à l'horizon, la *Jeanne-Marie* reprit la mer.

Il y eut temps contraire; la pêche fut mauvaise; le poisson se vendait mal; tout allait de travers; une sorte de fatalité semblait décidément s'appesantir sur le pauvre Césaire!

De même les jours suivants, de même les suivantes nuit... et cela durant tout un mois.

Aussi le caractère, la santé du patron de la *Jeanne-Marie* commencèrent à s'altérer sensiblement. Lui, ja-

dis si bien portant, si gaillard, si bon garçon... il devint languissant, sombre, fantasque, brutal.

Ses matelots ne le reconnaissaient plus. Leur ancienne familiarité, leur franche amitié d'autrefois s'en allaient en décroissant de jour en jour. Ils évitaient le patron maintenant, ils ne le servaient plus qu'à contre-cœur.

La *Jeanne-Marie* ne tarda pas à devenir la plus triste barque de toute la flottille toulonnaise.

Un dimanche au matin, à la suite d'une discussion soulevée par la paye, le vieux Pierre Dufay lui-même parla de demander son congé; un ami de vingt ans!

Depuis une semaine déjà, le mousse Grain-de-Sel, presque un enfant d'adoption, ne faisait plus partie de l'équipage.

Césaire voyait, comprenait tout cela, et s'en affligeait sincèrement. Lors de sa dispute avec le vieux Pierre, il lui avait demandé pardon, il l'avait embrassé, il pleurerait. Ce fut lui qui alla rechercher Grain-de-Sel; à l'enfant, au vieillard, à tous, il promit de redevenir le même homme qu'autrefois.

Eh! mon Dieu, chaque matin, chaque soir, après sa prière, il se promettait, il se jurait à lui-même. Vaine résolution, vains efforts: sa conscience était implacable! A terre, dans tout et partout, elle lui rappelait la dette qu'il n'avait pas payée, qu'il avait niée; elle l'irritait,

On mande de Varsovie :
Après l'emprisonnement des membres de la première commission ecclésiastique et la dispersion de la seconde, une troisième s'est rassemblée au consistoire et a procédé à l'enquête, malgré la défense du gouvernement. Elle a constaté dans son rapport les actes de profanation commis par la troupe dans les églises.

New-York, 31 octobre. (Officiel). Les forces fédérales croient les séparatistes de plus en plus. 500,000 hommes de troupes déployées du Kansas jusqu'à Hatteras, poussent lentement mais sûrement l'insurrection. Dans l'intérieur des Etats séparatistes les récoltes étaient terminées. Le nombre des volontaires augmente, la résolution générale est de ne pas accepter de compromis, mais de rétablir l'Union. Les élections sont partout favorables à la politique du président. — Havas.

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Copahu*, du docteur *A. Lebel*, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (399)

Marché de Saumur du 9 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.) 50 12	Huile de lin 52 —
2 ^e qualité, de 74 k. 28 93	Paille hors barrière 63 70
Seigle 20 —	Foin id. . . 30 26
Orge 45 60	Luzeine (les 750 k.) 62 25
Avoine (entrée) . . . 45 —	Graine de trèfle . . . 45 —
Fèves 19 20	— de luzeine. 50 —
Pois blancs 25 20	— de colza . . . 29 —
— rouges 24 —	— de lin 29 —
Cire jaune (50 kil) . 490 —	Amandes en coques
Huile de noix ordin. 52 —	(l'hectolitre)
— de cheuvevis . . . 48 —	— cassées (50 k)

COURS DES VINS (1).

BLANCS.

Coteaux de Saumur 1861 1 ^{re} qualité 220 à 240
Id. 2 ^e id. 150 à 180
Ordin., environs de Saumur, 1861, 1 ^{re} id. 100 à »
Id. 2 ^e id. 90 à »
Saint-Léger et environs 1861 1 ^{re} id. 100 à »
Id. 2 ^e id. 90 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861, 1 ^{re} id. 100 à »
Id. 2 ^e id. 90 à »
La Vienne, 1861 60 à 70

(1) Prix du commerce.

ROUGES.

Souzay et environs 1861 120 à 160
Champigny, 1861 1 ^{re} qualité 250 à »
Id. 2 ^e id. 200 à »
Id. 1 ^{re} id. » à »
Id. 2 ^e id. » à »
Varrains, 1860 65 à »
Id. 1861 150 à »
Bourgueil, 1861 1 ^{re} qualité 150 à »
Id. 2 ^e id. 140 à »
Id. 1860 1 ^{re} id. 70 à »
Id. 2 ^e id. 60 à »
Restigny 1861 150 à »
Chinon, 1860 1 ^{re} qualité 65 à »
Id. 2 ^e id. 60 à »
Id. 1861 1 ^{re} id. 150 à »
Id. 2 ^e id. 120 à »

BOURSE DU 9 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 69 00.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 93 68.

BOURSE DU 11 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 68 95
4 1/2 p. 0/0 hausse 83 cent. — Ferme à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.
FAILLITE GHERARD.
Les créanciers de la faillite du sieur Gherard, brasseur, demeurant à Saumur, sont de nouveau prévenus, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le mercredi 27 novembre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.
Les créanciers devront se présenter en personne, ou par fondés de pouvoirs, dûment enregistrés.
Les bordereaux de créances devront être faits sur timbre.
Le greffier du tribunal,
Th. BUSSON. (551)

A VENDRE
BOIS BLANCS
Complantés sur la terre d'Avoir, située commune de Longué (Maine-et-Loire), appartenant à M^{me} la comtesse d'HAUTEFORT, demeurant en son château d'Etiau, près Longué,
CENT BEAUX PEUPLIERS
Suisses, d'Italie, Léards,
ET UN ORMEAU.
Pour voir ces arbres, s'adresser au sieur TESSIER, garde au château d'Avoir.
L'adjudication aura lieu à Longué, en l'étude de M^e SENIL, notaire, le jeudi 21 novembre 1861, à une heure de l'après-midi. (552)

A VENDRE OU A LOUER
MAISON
Située rue du Temple, 19,
Entièrement mise à neuf, fraîchement décorée, parquetée. Appartements nombreux et de disposition commode; cabinet de toilette avec lieux à l'anglaise. Porte cochère, cour, écurie. Pompe élévatrice, etc.
S'adresser à M. le colonel RUAULT, y demeurant, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (556)

A LOUER
MAISON
Rue Beaurepaire.
S'adresser à M^{me} BOUCHET, même rue, n° 55. (522)

A LOUER DE SUITE
MAISON
Avec Écurie et Remise.
Située rue des Forges, n° 10,
S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE FUMIERS.

Le lundi 9 décembre 1861, à une heure après midi, il sera procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, par le Conseil d'administration de l'École impériale de cavalerie, de concert avec le Sous-Intendant militaire, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des fumières à provenir des chevaux de ladite Ecole, pendant cinq années, à partir du 1^{er} janvier 1862 jusqu'au 31 décembre 1866.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance du cahier des charges au quartier de l'École de cavalerie, au cabinet de M. le major et au bureau du capitaine d'habillement de cet établissement.

L'adjudication sera dévolue au plus offrant et n'aura lieu qu'autant que les soumissions auront atteint le prix minimum, dont le Sous-Intendant militaire donnera connaissance après le dépouillement desdites soumissions.

Saumur, le 9 novembre 1861.
Le Sous-Intendant militaire,
Brou. (555)

A VENDRE
FABRIQUE de CIERGES et de BOUGIES
Sise à Tours,
Parfaitement installée et achalandée.
S'adresser à M^e GUÉNAULT, huissier à Tours. (521)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, Passage Bourg-l'Abbé, 18 et 20, à Paris,
Éditeur de la *France Maritime*, par Gréhan; du *Traité théorique et pratique d'Horlogerie*, de Moinet; du *Dictionnaire des Communes*, par Girault de St-Fargeau; de la *Tenue des Livres sans Maître*, par Deplanque, etc., etc.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE
PHILOSOPHIQUE et PRATIQUE (extraite de la Clef de la Langue et des Sciences (*) ;
CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;
OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,
ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;
Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;
PAR LÉGER NOËL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau, afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, et justifiant pleinement son titre, elle se place, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort volume in-8° de 1,000 pages; Prix : 10 fr. pour Paris; 12 fr. pour la France. (Franco.)
(*) Cinq forts volumes in-8°, en vente chez le même Editeur. Prix 36 fr. pour Paris, et 40 fr. pour la France. (Franco.)
Se trouve à Paris, chez l'Editeur, et à Saumur, au Bureau du Journal et chez les Libraires.

SOUS-COMPTOIR DU COMMERCE
Et de l'Industrie,
Société anonyme au Capital de
Vingt millions.
Prêts sur Marchandises, Actions,
Obligations et Valeurs.
SUCCURSALE à NANTES, 6, rue
de l'Héronnière. (546)

A CEDER DE SUITE
UNE PETITE AUBERGE
TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,
Située dans un des bons quartiers
de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

SERVICE RÉGULIER
DE PAQUEBOTS A VAPEUR
En correspondance avec le Chemin de fer d'Orléans.
1^o Entre LONDRES, St-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct. Départs de Londres les 5 et 18. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 11 et 24 de chaque mois.
2^o Entre LIVERPOOL, St-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct; prenant marchandises pour Dublin, Belfast, Cork, Glasgow, Bristol, etc.
Départs de Liverpool les 1^{er} et 15. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 6 et 21 de chaque mois.
Les départs de La Rochelle ont lieu deux jours seulement après celui de St-Nazaire. — Transit spécial pour toutes les parties du monde.
S'adresser, pour rapports généraux, à MM. GAMBELL et LE BOUTILLIER, directeurs-armateurs. à LIVERPOOL.
Et pour frets et passages :
A MM. ROBERT HURREL à LONDRES.
AD. MOREAU et LE RAY fils, agents spéciaux des armateurs à NANTES.
ALPH. LANGUET, consignataire à St-NAZAIRE.
BONNEMORT et BECKER, consignataires. à LA ROCHELLE.
Et dans toutes les gares du chemin de fer d'Orléans. (475)

A LOUER
Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,
LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.
Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.
S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (410)
Saumur, imp. de P. GODET.